

## Les dérives de la désindexation

**N**ous étions heureux. À chaque paye, un montant était soustrait et investi dans un fonds de retraite, sous forme de cotisation. C'était du salaire différé. Le gouvernement s'était engagé à investir autant (mais il ne l'a jamais fait) en échange d'un moindre salaire compensé par la promesse d'une rente pleinement indexée à l'augmentation du coût de la vie. Ce qui allait nous permettre de planifier l'avenir économique de « nos vieux jours » avec sécurité, nonobstant l'augmentation du coût de la vie. Il s'agissait de maintenir notre pouvoir d'achat.

En 1982, coup de Jarnac. Un nommé Jacques Parizeau, ministre des Finances, décida, avec l'accord d'Yves Bérubé, président du conseil du trésor, et du conseil des ministres du gouvernement de René Lévesque, d'annuler la pleine indexation de nos rentes de retraite et de la remplacer par une indexation dite partielle selon la formule suivante : IPC moins 3%. Or l'IPC n'a pratiquement jamais dépassé 3%. Donc, la désindexation fut quasi totale. De plus, il a coupé le salaire des employés de l'État de 20% durant trois mois puis de 10% par après. L'année suivante, les élus à l'Assemblée nationale se votèrent une importante augmentation de salaire. Si ce ne fut pas injuste, ce fut pour le moins scandaleux et même immoral. Des milliers de retraités ne l'ont pas oublié et ne l'oublieront pas.

Des retraités se regroupèrent au sein du CPIR (Comité pour la pleine indexation des rentes de retraite) afin de revendiquer haut et fort la pleine indexation de nos rentes, tel qu'il avait été convenu à l'origine.

**Lueur d'espoir.** À la veille des élections, le Conseil général du Parti libéral du Québec, réuni à Sherbrooke en février 2002, a résolu, après neuf ATTENDUS qui démontraient une excellente compréhension de notre situation, qu'un prochain gouvernement libéral :

1) procédera progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités;

2) nommera des représentants des retraités sur les comités décisionnels des régimes de pension des secteurs public et parapublic. » (Le Reflets, mars 2002).



Par Doria Ross

À l'AGA de l'AQRP qui s'est tenue à Gaspé en 2002, les membres ont voté quasi unanimement que soit considérée en priorité **la pleine indexation de nos rentes de retraites.**

En 2001, les membres de l'AREQ réunis en congrès à Sherbrooke avaient voté à la quasi unanimité pour la pleine indexation des rentes de retraite. En 2010, l'AREQ avait mis dans ses documents que la pleine indexation était sa première priorité.

Le Parti libéral fut élu, mais ignora totalement sa promesse. On la lui rappela au mandat suivant. Même attitude fainéante.

Des retraités, réunis au sein du CPIR, Comité pour la pleine indexation des rentes de retraite, sont montés aux barricades en revendiquant la pleine indexation de nos rentes de retraite, telle qu'exprimée par les membres.

Huit membres et des supporters fondèrent l'ADR, l'Association démocratique des retraités. Démocratique en ce sens que l'Assemblée générale est souveraine et que les administrateurs sont liés par ses décisions.

Après une quinzaine d'années d'attente, il me semble

que l'indexation progressive promise par le PLQ et réclamée par l'AQRP et l'AREQ est passée due. C'est le temps plus que jamais de réclamer, à l'instar de l'ADR et du Regroupement des retraités actifs du mouvement ESSAIM, RRAME, maintenant dissous, la pleine indexation de nos rentes. Nous en avons les moyens. L'ADR l'a démontré, chiffres à l'appui, à la Commission des finances publiques en 2010 et ce ne fut pas contredit, compte tenu de ce que le gouvernement nous doit : la part qu'il devait investir dans notre fonds de retraite, les 800 millions qu'il nous a volés pour financer des départs hâtifs à la retraite en 1997. Il y eut d'autres occasions pour le gouvernement de piger dans notre fonds de retraite de façon irresponsable.

Tous les arguments en faveur de la pleine indexation ont été avancés. *Le Démocrate à la retraite*, le journal de l'ADR, a publié de nombreux articles sur ce sujet et tous les députés en ont été saisis par lettres, rencontres, courriels, mémoires. À cette tâche, l'ADR et le RRAME se sont impliqués de façon remarquable pour ne pas dire héroïque.

« Les retraités sont coincés », titrait *Le Reflets* en mars 2002 : « Les taux d'intérêts sont à leur plus bas niveau en plus de 45 ans, ... le coût de la vie a grimpé de 28%, l'assurance médicaments est devenue payante et les différentes mesures fiscales qui ont été mises en place ont gravement entravé le pouvoir d'achat de ces retraités ».

Et alors? Des élus osent s'inquiéter des conditions de vie des aînés et de leur appauvrissement continu et cherchent vainement, pour ne pas dire hypocritement, des solutions.

Les élus, sortes de béni-oui-oui soumis servilement aux diktats du chef, ont été muselés et affichent un entêtement maladif. Il faut politiser le débat. C'est ce que des étudiants ont fait aux dernières élections. Ils se sont impliqués à Sherbrooke et monsieur Charest a été battu dans son propre comté.

La neutralité a ses côtés pervers et conduit au statu quo. Nous n'avons pas le choix, il faut politiser le débat. Il faudra s'impliquer activement dans la prochaine campagne électorale provinciale en sollicitant la collaboration de tous les retraités de l'État. On demandera à monsieur Péladeau de présenter des excuses au nom du PQ pour l'injustice commise en 1982, en promettant de rétablir la pleine indexation de nos rentes de retraite. De même, on demandera à monsieur Couillard de respecter la promesse que son parti nous a faite en 2002. Heureux celui qui répondra positivement!

À ceux qui s'opposent farouchement à la revendication de la pleine indexation, lui préférant une indexation progressive, je rétorque : « Que peut-il y avoir de *blasphématoire* à revendiquer la pleine indexation, quitte, en bout de ligne, à obtenir un peu moins? »

J'ai demandé à un de mes collègues outré et désespéré, ce qu'il fallait faire. Il me répondit avec une sorte d'humour noir qui le caractérise : « Les emmener à la pêche et les *sacrer* à l'eau. »

**Doria Ross  
Longueuil**

**P.-S. :** Cette opinion excessive n'engage que l'auteur



**Éditrice du journal :**  
Solange Caron

**Correcteurs d'épreuves :**

Marie-Thérèse Échelard, Solange Caron et Doria Ross



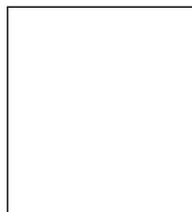
**Montage et impression :**

Fédération des associations de familles du Québec

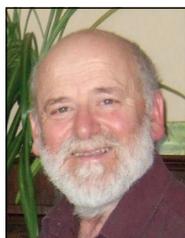
# Conseil d'administration 2015-2016



Solange Caron  
Administratrice #1



Poste vacant  
1<sup>er</sup> vice-président



Viateur Sauvé  
Président



Doria Ross  
2<sup>e</sup> vice-président



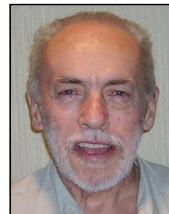
Jean-Guy Roy  
Trésorier



Michel J. Gareau  
Administrateur #2



Bernard Boyer  
Administrateur #3



Maurice Goyette  
Administrateur #4

## Conseil d'administration élargi



Aline Couillard



Rosaire Quévillon



Gaétan Morneau



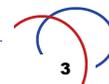
Andrée Guertin  
Secrétaire

### Attention ! Attention !

**S**i des retraité(e)s veulent que leur voix soit entendue, l'ADR est le canal sûr. Incitez-les à y adhérer. Plus les membres sont nombreux, plus la voix de l'ADR est forte. La Campagne du < un pour un > se poursuit encore : recrutez un membre et vous recevrez 10 \$ en guise d'appréciation. Il en coûte trois dollars par mois pour être membre de l'ADR, soit la modique somme de 36 \$ par an. Une aubaine pour être si bien défendu !

Les membres de l'ADR qui paient leur cotisation annuellement par chèque auront une **réduction de trois mois de leur cotisation, soit une épargne de 9 \$** s'ils s'inscrivent à la CARRA pour qu'elle effectue les prélèvements automatiques sur leur rente. Ceci dans le but de contrer les oublis de renouvellement et d'épargner sur les frais postaux.

Rappelons aussi que celles et ceux qui adhèrent à l'ADR peuvent choisir d'appartenir au secteur de leur choix, peu importe où ils résident au Québec. L'ADR travaille fort pour obtenir justice pour ses membres. Aidez-nous à vous aider.



# Les nouveaux (nouvelles) et futur(e)s retraité(e)s vont frapper un mur de front à cause de leur propre apathie et des « lavettes »?



## Mise en garde de l'ADR aux retraités :

L'Association Démocratique des Retraités (ADR) a commencé à mettre les retraité(e)s en garde contre leur appauvrissement progressif et programmé, dès le premier numéro de son journal, *Le Démocrate à la retraite*. En février 2007, l'ADR informait les retraité(e)s de la moyenne des rentes payées par le RREGOP, qui n'était que de 14 395 \$ en 2005, selon la CARRA.

Dans les numéros suivants, l'ADR a démontré de façon éloquente comment les retraité(e)s et futur(e)s retraité(e)s s'étaient fait flouer en 1982 et dans les années subséquentes, et comment il était possible pour le gouvernement du Québec d'indexer pleinement les rentes de retraite des secteurs publics, surtout les rentes du RREGOP.

## Scandale oublié à la Caisse de dépôt et placement du Québec ?

Et puis, l'ADR a dénoncé la disparition mystérieuse des 40 000 000 000 \$ (40 G\$) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en 2008 et a questionné les représentants politiques sans obtenir de réponse valable et souvent pas de réponse du tout! L'ADR a demandé à maintes reprises une enquête publique sur la gestion et les pertes de la CDPQ. Mais, aucun des gouvernements du Parti Libéral et du Parti Québécois n'a daigné l'écouter.

## Campagne sur les « gras dur » !

Enfin, il y a eu une immense campagne de désinformation envers les retraité(e)s pour les faire passer comme des « gras dur » aux yeux de la population. Dans quel but? La personne qui était à la tête du groupe des médias les plus agressifs envers les retraités est maintenant le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale... Dans la réalité, les rentes de retraite ne sont pas payées par les travailleurs du privé. Elles doivent s'autofinancer avec les cotisations de chaque employé et de l'employeur, et les rendements obtenus par la CDPQ. Le gouvernement paie des actuaire du privé à très gros prix pour s'en assurer.

## Indexation, calme plat depuis 1982 ?

En résumé, rien n'a bougé depuis 1982, si ce n'est qu'une très mince indexation pour les années de service accumulées après l'an 2000, plus des lois pour rendre la pleine indexation encore moins possible. Souvent la position des dirigeants des syndicats des secteurs publics envers les retraités a été négative pour des raisons obscures. De plus, certaines grandes associations de retraité(e)s n'ont pas accordé toute l'importance nécessaire à ce dossier pourtant prioritaire afin de réduire l'appauvrissement des aînés.

## Principales causes de ces non-résultats ?

Pourquoi cette absence de résultat? J'ose écrire que c'est surtout à cause de l'apathie de la grande majorité des retraité(e)s eux-mêmes, et surtout des nouveaux (nouvelles)

et futur(e)s retraité(e)s qui ne se préoccupent pas du tout de leur avenir. **Par Rémi Beaulieu**  
Le Gouvernement le sait bien et il en profite à plein.

En plus, depuis 1982, il y a eu un manque de respect flagrant des politiciens envers les anciens serviteurs de l'État. Même si certains politiciens ont déjà comparé les décisions du gouvernement à un « hold-up », aucun politicien n'a eu le courage d'entreprendre un processus de correction. Nos ancêtres avaient un terme pour désigner ce genre de politiciens sans courage : « des lavettes ». Dans les faits, la majorité des politiciens ne connaît rien du dossier des régimes de retraite ou le connaît très mal et souvent avec beaucoup de préjugés.

## Un mur financier attend les nouveaux retraités(e)s !

Les nouveaux (nouvelles) et futur(e)s retraité(e)s, si vous ne le savez pas déjà, après 10 ans, 15 ans de retraite et plus, vous allez frapper un mur solide, car vos revenus de retraite seront amputés annuellement de quelques milliers de dollars en augmentant avec l'âge comme un calcul d'intérêt composé. Ces montants seront multipliés par deux si les deux membres du même ménage sont retraités tous les deux des services publics. Durant ce temps, les coûts des services de santé et de l'hébergement vont avoir augmenté de façon exponentielle, mais l'ensemble de vos revenus n'aura pas suivi les hausses du coût de la vie. À titre d'exemple, un couple dans un CHSLD privé à Québec doit payer 5 000 \$ par mois chacun, soit 120 000 \$ par année, ce qui fera un beau total de 1 200 000 \$ sur 10 ans. C'est peut-être un centre haut de gamme, mais l'ensemble de ces établissements ont tendance à toujours ajuster leurs prix sur les plus hauts et jamais sur les plus bas... Les nouveaux (nouvelles) et futur(e)s retraité(e)s doivent s'attendre à manquer de ressources lorsqu'ils arriveront à cette étape de leur vie parce que leurs revenus principaux provenant de leurs rentes de retraite (ou pensions) n'auront jamais été indexés au plein taux en fonction de la hausse du coût de la vie depuis le début de leur retraite.

## Au suivant...

J'ai été l'initiateur de ce petit journal en 2006. Je l'ai édité avec beaucoup de plaisir jusqu'en 2012. J'ai beaucoup d'admiration pour toutes les personnes volontaires qui ont participé à la rédaction, à la préparation et à la distribution de ce petit journal. Ces volontaires ont passé des heures et des jours à faire des recherches pour bien étoffer leurs textes avec des références sérieuses, faciles à consulter et qui sont toujours d'actualité. Je leur dis merci.

Pour moi, c'est mon dernier texte. Je passe au suivant en espérant qu'il y aura un réveil sérieux chez les nouveaux (nouvelles) et futur(e)s retraité(e)s pour reprendre le flambeau et faire toutes les pressions nécessaires sur les « lavettes » afin d'obtenir justice en rétablissant la pleine indexation depuis 1982.

## Le miroir aux alouettes



Par Solange Caron

### Histoire de la retraite au Québec

Dans la plupart des régions rurales, et elles étaient nombreuses au Québec, nos grands-parents ont vécu sur des fermes familiales dont les richesses leur ont permis tout juste de survivre. À l'âge de la retraite, l'ainé(e) ou le dernier des enfants prenait la direction de la ferme et il gardait ses parents. Ceux-ci ne pouvaient même pas profiter du 20 \$ accordé par le gouvernement fédéral puisque Louis Alexandre Taschereau, au nom du respect des compétences provinciales et de la volonté de ne pas taxer les individus, refusait cette aide à ses concitoyens. C'est en 1931 que les choses changeront.<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Pendant longtemps, le sort des *Vieux* sans ressources n'a relevé que de la charité, car il a été laissé à l'initiative d'organismes religieux ou de la solidarité sociale.

### La Révolution tranquille

Nos parents, journaliers pour la plupart, eurent la vie un peu plus facile. Certes, ils ont travaillé dur pour nourrir et élever leurs nombreux enfants, mais, en 1960, la Révolution tranquille est venue assouplir leurs difficultés car, dans ce flot de changements, il y avait des avantages pour tous les groupes d'âge : les enfants qui le voulaient pouvaient étudier plus facilement, le moment venu. À compter de 1965 s'ajoutent les bienfaits des régimes de retraite : la RRQ pour l'ensemble des travailleurs québécois et pour les gens de la fonction publique québécoise. Les régimes de retraite RRF et RRE qui sont en vigueur depuis 1876 seront négociés lors des conventions collectives.<sup>3</sup>

Bref, la retraite pour les enfants de la Révolution tranquille s'annonçait meilleure sous un ciel sans nuage. La retenue des montants d'argent sur les paies successives nous assurerait une retraite sans appauvrissement, car elle serait indexée au coût de la vie.

### La grande imposture de 1982

Le Décret de 1982 arrive : coup de tonnerre dans les régimes de retraite dont nous entendons encore l'écho chaque mois. *Les Gras dur de la fonction publique* qui devaient avoir 70 % de leur salaire à la retraite en sont rendus à une moyenne d'environ 55 % de leur salaire et ce, malgré les augmentations du coût de la vie. La désindexation des rentes se traduit dans les versements des rentes annuelles sans ajustement au coût de la vie. Cela nous revient en pleine face comme la régularité des boutons de l'ado. *Liberté 55*, une belle utopie ! Jamais le problème de désindexation des rentes de retraite des secteurs publics ne sera réglé sans le bon vouloir des gouvernements.

### Retour forcé au travail et endettement des aînés

« *Les retraité(e)s retournent au travail pour arrondir leur fin de mois* », lit-on dans un sondage mené en ligne pour la Banque ING Direct (aujourd'hui Tangerine). Ce sondage fut publié par La Presse canadienne l'an dernier. Que dire du taux d'endettement des aînés(e)s ? Toujours selon le même sondage, une personne retraitée sur trois aurait des dettes de plusieurs milliers de dollars. La valeur médiane s'établirait à 19 000 \$. Chez les 65 ans et plus, l'endettement par tranche de 100 \$ serait passé de 1,99 \$ en 1999 à 3,50 \$ en 2012. C'est vrai-

ment inquiétant et les gouvernements, quels qu'ils soient s'en foutent.<sup>4</sup>

Chez les 65 ans ou plus, une personne sur deux (50,4 %) gagne moins de 20 000 et cette proportion augmente avec l'âge : elle est de 52,9 % chez les 75 ans ou plus.<sup>4</sup> Comment se surprendre de lire que l'Âge d'or est dans le rouge ?<sup>5</sup> En 2008, les cas d'insolvabilité des gens de 50 ans et plus représentaient 29,8 % de tous les dossiers d'insolvabilité selon les statistiques du Bureau du surintendant des faillites (Canada) et cela démontre clairement une forte hausse des faillites au sein des populations âgées. En 2014, ils en constituaient 38 %. C'est donc dire que, en six ans, les baby-boomers et les aîné(e)s ayant fait faillite ont augmenté de 8,2 %<sup>6</sup>. Il n'est pas étonnant que le taux des personnes âgé(e)s mettant fin à leur vie soit aussi élevé et que la liste des conséquences néfastes de la désindexation des rentes de retraite sur la vie des aîné(e)s soit si exhaustive.



Le homard des retraités!

Bref, malgré l'embellie des jours meilleurs qui pointait à l'horizon pour les retraité(e)s, le gouvernement péquiste avec l'assentiment des libéraux s'est chargé de nous faire reculer pour nous mettre dans un état de pauvreté absolue pour des décennies à venir. Quand progresserons-nous socialement ? Quand les retraité(e)s pourront-ils atteindre la quiétude pécuniaire ? **Pourquoi faut-il que, au Québec, les Vieux aboutissent inexorablement à un état de pauvreté systématique ? Les invités de la Commission Charbonneau ont su se prémunir contre cet état de fait, eux...**

Le gouvernement Couillard est en train de nuire irrévocablement aux retraité(e)s. De plus, l'avenir n'augure rien de bon pour les retraité(e)s qui subiront encore une hausse du panier d'épicerie d'au moins 350 \$ en 2016, selon un article du Journal de Montréal du 10 décembre 2015 et écrit par Marie-Ève Dumont. Nous nous sommes fait leurrer et pas à peu près : un miroir aux alouettes. **Ne vole pas ton prochain. L'État ne souffre pas la concurrence. Seul le vol gouvernemental est légalisé.** Pour être certain d'avoir une retraite décente, il faudra faire l'*ubérisation* des régimes de retraite : on les retire des pattes des gouvernements et on les gère nous-mêmes comme le font déjà les enseignants en Ontario. Malheureusement pour nous, il est trop tard. Le cynisme silencieux de nos ministres et députés n'ayant pas de limite, ils nous laissent patiemment à notre sort en parodiant les paroles d'évangile : *encore un peu de temps et on ne les verra plus ...*

- 1- Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929), Montréal, Boréal Express, 1979, p.502-503.
- 2- [http://www.rrq.gc.ca/fr/services/depeches/expertise\\_retraite/edition\\_27/histoires/Pages/histoire.aspx](http://www.rrq.gc.ca/fr/services/depeches/expertise_retraite/edition_27/histoires/Pages/histoire.aspx)
- 3- [http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/rrf\\_bref\\_fra.pdf](http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/rrf_bref_fra.pdf)
- 4- Rapport du gouvernement sur les aîné(e)s du Québec, tableau 12
- 5- <http://blogue.ginsberg-gingras.com/retraite-baby-boomers-aines-faillite>
- 6- ibidem

Solange Caron, retraitée.

# L'heure juste sur le Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation

## Indexation partielle ou désindexation?

Peu importe, les deux termes mènent à une perte vertigineuse du pouvoir d'achat des retraités.

### Bref historique :

- En 1982, le gouvernement du Parti Québécois impose unilatéralement la loi 68 qui a pour effet de réduire l'indexation des rentes de retraite à l'Indice des prix à la consommation (IPC) – 3 %. Il invoque le taux élevé de l'inflation qui était de 12,3%, mais il omet de dire que pour la même période, le rendement obtenu par la CARRA dépassait nettement le taux de l'inflation 28,1 %).
- En 2010, La Commission des finances publiques dépose son rapport intérimaire et recommande la création d'un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, distinct des comités de retraite, au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).
- Du 8 septembre 2011 au 20 septembre 2012, le comité consultatif de la CARRA réunit les représentants des retraités, les représentants syndicaux, deux représentants de la CARRA et un représentant du Secrétariat du Conseil du trésor.
- En septembre 2012, le comité consultatif de la CARRA dépose son rapport.
- Le texte qui suit a pour but de faire la lumière sur ledit rapport.

## L'heure juste sur le Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation

### Notes :

- 1) Toutes les informations fournies dans ce texte sont tirées du Rapport du comité consultatif, transmis par le président François Turenne à monsieur François Joly, président du conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ( CARRA ), le 30 septembre 2012.
- 2) Tout surlignage a été ajouté en raison de l'importance du texte pour en assurer la compréhension et en saisir les enjeux.

### Constitution :

Ce comité a été constitué par le **conseil d'administration de la CARRA** pour donner suite à la recommandation



Par Aline Couillard et Gaétan Morneau

de la Commission des finances publiques portant sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Rapport déposé en juin 2010 à l'Assemblée nationale.

### Mandat :

- Le mandat a été déterminé par la CARRA.
- Sur la question de l'indexation :
- La nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités attribuable à la désindexation des rentes pour les années 1982-1999;
- l'impossibilité d'envisager une solution qui ferait augmenter les taux de cotisation pour les participants actifs actuels et futurs de façon démesurée. En plus d'appauvrir ces derniers, une telle éventualité pourrait rendre l'embauche de personnel qualifié difficile;
- l'impossibilité d'envisager une augmentation des impôts pour corriger la situation. Une telle solution pourrait être difficilement acceptable pour la population;
- la nécessité de subordonner toute forme d'indexation à la réalisation de surplus réels et à la constitution d'une réserve dont l'importance est à déterminer. ( page 14)

### Membres : 17 membres

- Le président, membre indépendant; M. François Turenne;
- huit pensionnés dont un du RRPE ( Régime de retraite du personnel d'encadrement );
- sept membres du milieu syndical;
- un membre représentant les employés du RRPE.

### Personnes nommées membres du comité : et membres suppléants désignés

**ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS**

NOM	ORGANISATION	MEMBRE SUPPLÉANT
Bouchard, Arlette	RRAME, présidente	Aline Côté, 1 <sup>re</sup> vice- prés.
Charlebois, Louise	AREQ 1 <sup>re</sup> vice-présidente	Pierre-Paul Côté, prés.
Dubé, Rodrigue	ADR, président	Aline Couillard, 1 <sup>re</sup> vice-prés. ADR
Goulet, André	AAR, président	Henri-Jules Sauvé, vice-prés.
Goulet, Gisèle	RIIRS, présidente et GTAR, représentante	Claire Tougas, membre RIIRS
Michaud, Madelaine	AQRP, présidente	Marcel Ledoux, trésorier
Quévillon, Rosaire	ADR, vice-prés. & RRAME, représentant	Aline Couillard, 1 <sup>re</sup> vice-prés. ADR
Turgeon, Jean	AQDER, 1 <sup>er</sup> conseiller	Denis Duval, membre AQDER

**ASSOCIATIONS SYNDICALES ET SYNDICATS**

NOM	ORGANISATION	MEMBRE SUPPLÉANT
Bouchard, Diane	FISQ	Hélène Gauvin, conseillère FIQ
Bruneau, Luc	SPGQ	
Cyr, Christian	CSN	Pierre G. Lachance, conseiller
Daigle, Nadine	RACAR, directrice exécutive & CERA, représentante	Josée Lamontagne, directrice générale CERA
Leblanc, Christian	FAE, conseiller	Natacha Lecompte, conseillère FAE
Parenteau, Michel	FTQ, coordonnateur	Monique Audet, membre FTQ
Turcotte, Denis	SFPQ, trésorier	Christian Daigle, vice-prés. au service des recours
Tweddell, Brent	CSQ, directeur	Martin Belhumeur, conseiller

**Travaux :** Les travaux se sont déroulés en trois temps :

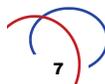
1. Mandat des membres, règles de fonctionnement, plan de travail et calendrier;
2. Octobre 2011 à mars 2012 : services offerts par la CARRA, situation financière des régimes de retraite, lois modifiant divers régimes de retraite;
3. Échanges sur les pistes de solution. (pages 5 et 6 )

**Réunions :** Sept (7)

- 1<sup>re</sup> le 8 septembre 2011
- 2<sup>e</sup> le 20 octobre 2011
- 3<sup>e</sup> le 24 novembre 2011
- 4<sup>e</sup> le 26 janvier 2012
- 5<sup>e</sup> le 22 mars 2012
- 6<sup>e</sup> le 17 mai 2012
- 7<sup>e</sup> le 20 septembre 2012

**Contenu des mémoires de délibération**

- Les trois premiers mémoires contiennent des échanges sur la charte du comité, les règles du fonctionnement, des documents d'informations sur les services aux retraités, les évaluations actuarielles de la CARRA.
- **La question de l'indexation des rentes est présente dans les trois mémoires suivants. Le résumé qui suit se limite au sujet indexation.**



➤ **Mémoire du 26 janvier 2012**

- ❖ Échanges sur trois tableaux intitulés *Surplus distribuable : surplus minimum requis pour déclencher une indexation partielle*; le premier, de 10%, le second de 15% et le dernier de 20%. Ces documents ont été transmis le 25 janvier 2012, par M<sup>me</sup> Louise Charlebois, au nom des huit (8) représentants des associations de retraités.
- ❖ Dépôt par M<sup>me</sup> Louise Charlebois, au nom des huit (8) représentants des associations de retraités, d'un document de travail intitulé *Pistes de solution*, décrivant cinq pistes de solution. ( page 41 à 46)

➤ **Mémoire du 22 mars 2012**

- ❖ Présentation du ministère des Finances sur le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).
- ❖ Échange sur des pistes de solution concertées

Au nom des représentants des associations syndicales, M. Brent Tweddell dépose la proposition suivante :

« Le gouvernement s'engage à adopter les décrets requis ainsi qu'à proposer à l'Assemblée nationale, pour adoption, les dispositions législatives permettant d'apporter à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) les modifications visant à ce que le gouvernement indexe les rentes **de la manière et aux conditions définies pour les prestations à la charge des personnes participantes prévues à l'article 77.0.1 de la loi sur le RREGOP.**» ( page 51)

Il faut noter que le contenu de l'article 77.0.1 n'a pas été divulgué dans le rapport. En voici le contenu pour une information transparente des conditions dont la proposition syndicale fait état.

**Article 77.0.1 de la Loi sur le RREGOP:**

«La partie de pension attribuable à du service postérieur au 30 juin 1982 mais antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2000, payée sur le fonds des cotisations des employés, est indexée le 1<sup>er</sup> janvier suivant la réception par le ministre du rapport de l'actuaire conseil ou de la mise à jour de l'évaluation actuarielle visée au premier alinéa de l'article 174 **de la moitié du taux de l'augmentation de l'indice des rentes** déterminé par la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9), au lieu d'être indexée conformément à l'article 77, si les conditions suivantes sont remplies :

1<sup>o</sup> le taux ainsi obtenu est plus avantageux;

2<sup>o</sup> l'évaluation actuarielle, dont la pertinence des hypothèses a été confirmée par l'actuaire conseil, ou sa mise à jour **révèle un surplus supérieur à 20 %** de la valeur actuarielle des prestations payables sur ce fonds de cotisations;

3<sup>o</sup> la partie du **surplus qui est supérieure à ce 20 % permet de financer le coût supplémentaire de l'indexation.**

Pour l'application du premier alinéa, on entend par :

1<sup>o</sup> **surplus** : l'excédent de la valeur actuarielle de la caisse des participants, au sens de l'évaluation actuarielle, sur la valeur actuarielle des prestations acquises à la date d'évaluation et payables sur cette caisse, tel que déterminé par cette évaluation ou sa mise à jour, selon le cas.

Invitation est faite aux membres à compléter leurs propositions et à les transmettre au secrétariat de la CARRA avant le 17 mai 2012.

➤ **Mémoire du 17 mai 2012**

- ❖ Échanges sur la recommandation proposée par les associations syndicales.
- ❖ Une nouvelle version de la proposition du *Groupe des sept* ( l'AQRP a déposé seule ses propositions ) par M<sup>me</sup> Louise Charlebois. Neuf (9) pistes de solutions sont avancées et elles ont fait consensus entre les sept(7) associations de retraité(e)s.
- ❖ À la demande des représentants des associations des retraités, les échanges portent sur la recommandation n<sup>o</sup> 2 concernant l'indexation par blocs d'années à compter de juillet 1982.

Il est mentionné que cette proposition fait consensus auprès des membres du *Groupe des sept*.

- ❖ Échanges sur les pistes de solutions proposées par l'AQRP
- ❖ Les associations syndicales réitèrent la proposition déposée le 22 mars 2012.
- ❖ Tenue de deux caucus : retraités puis syndicats

Il en ressort l'ajout de l'énoncé suivant à la proposition syndicale :

- ❖ « Les membres du comité conviennent, par ailleurs, que le consensus dégagé en faveur de la recommandation précédente ne peut être interprétée comme un abandon d'autres revendications ou préoccupations par l'une ou l'autre des parties représentées au comité ».
- ❖ La recommandation et l'énoncé font consensus.
- ❖ M. Dubé de l'ADR exprime son désaccord sur la proposition.
- ❖ M<sup>me</sup> Charlebois mentionne qu'elle doit aller chercher un mandat auprès des membres de son association sur la recommandation et l'énoncé.
- ❖ M. Goulet demande une date butoir pour fournir leur décision.
- ❖ Date butoir le 20 août 2012.

#### ➤ **Mémoire du 20 septembre 2012**

- ❖ Rapport final du Comité

Tous les membres du Comité ont transmis leur réponse dans les délais.  
Quatorze associations ou syndicats se sont prononcées en faveur de la proposition.  
Deux ont refusé la proposition et ont donné les motifs soutenant leur décision.

#### ➤ **Rapport final**

Le rapport final ne comporte aucune recommandation, l'absence de consensus étant constatée.

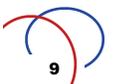
#### ➤ **Observations et motifs du refus de deux associations de retraités**

**Résumé :**

**Position de l'ADR : Endosser la proposition syndicale, c'est :**

- endosser l'appauvrissement continu et progressif des retraités et des futurs retraités;
- endosser la réserve de 20 % quasi inatteignable;
- endosser le principe des baisses de cotisations avant toute forme d'indexation des rentes de retraite;
- autoriser les syndicats à continuer à piger dans les fonds de retraite, pour se donner année après année des baisses de cotisation;
- accepter la demi-indexation pour les années 1982 à 1999;
- accepter une réserve supérieure à 20 % pour couvrir le financement supplémentaire de l'indexation;
- faire fi des 9 recommandations convenues par 7 des 8 représentants des associations de retraités.
- renoncer à défendre la pleine indexation votée en assemblée générale ou en congrès par la vaste majorité des membres.
- **L'ADR ne trahira pas le mandat donné par ses membres en assemblée générale.** (Page 65)
  
- **Position du RRAME : Le RRAME refuse :**
- de cautionner l'appauvrissement progressif des retraités et des futurs retraités;
- d'accepter que la demi-indexation, pour les années 1982 à 2000 soit assujettie à un surplus actuariel de 20 %; avec cette formule, il n'y aura pas d'indexation possible pour les retraités actuels avant 2022;
- d'approuver les baisses de cotisations depuis 2000 qui vident la caisse des sommes que nous y avons investies et d'accorder le droit aux syndicats de continuer dans ce sens.
- **Le RRAME ne trahira pas le mandat donné par ses membres.** (Page 65)

Les sept associations de retraités s'étaient entendues sur la demande de la pleine indexation dont le paiement serait progressif, fait par blocs d'années dont la durée serait précisée à partir des coûts de la réindexation calculés et fournis par la CARRA.



(voir la Recommandation 2, page 77 ci-dessous)

**Les pistes de solutions** (les recommandations)

Les considérants des neuf pistes de solutions déposées par les associations de retraités se trouvent en pages 77 à 80 du rapport.

**Recommandation 1 :**

IL EST PROPOSÉ que le gouvernement verse sa part de la réindexation des rentes de retraite.

**Recommandation 2 :**

IL EST PROPOSÉ que les rentes de retraite soient pleinement réindexées à compter du 1er juillet 1982 par blocs d'années dont la durée sera précisée à partir des coûts de la réindexation calculés et fournis par la CARRA.

**Recommandation 3 :**

IL EST PROPOSÉ que des subventions soient accordées aux régimes de retraite pour la réindexation des rentes de retraite, à savoir :

- une subvention du gouvernement égale à l'économie correspondant aux baisses de cotisation des années 2000 à 2008;
- une subvention correspondant annuellement à l'écart entre le taux de cotisation recommandé par la CARRA et le taux effectif;
- une compensation équivalente à celle accordée au RRPE.

**Recommandation 4 :**

IL EST PROPOSÉ que le gouvernement :

- précise que les sommes investies dans le FARR appartiennent clairement aux régimes de retraite;
- rende transparente l'évolution du FARR;
- accélère la capitalisation du FARR;
- prolonge le programme du FARR de quelques années;
- utilise le FARR pour financer la réindexation des rentes de retraite pour les années 1982 à 1999;

**Recommandation 5 :**

IL EST PROPOSÉ que soit créé un fonds dédié à la réindexation composé d'éléments tels que :

- les sommes provenant du FARR;
- les deux subventions de la recommandation 3;
- la compensation versée par le gouvernement à la recommandation 3;
- l'excédent de 2% du taux de rendement prévu par les actuaires de la CARRA.

#### Recommandation 6 :

IL EST PROPOSÉ qu'il y ait une représentation qui tende vers la parité des retraités et des actifs aux différents comités de retraite, au Conseil d'administration de la CARRA et que les retraités soient représentés au Conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

#### Recommandation 7 :

IL EST PROPOSÉ que le gouvernement prolonge d'au moins une année, minimum 4 rencontres, le mandat du comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation avec l'ajout de représentants du Conseil du trésor et avec l'autorisation d'informer les mandants, de manière transparente, sur le déroulement des travaux du comité.

#### Recommandation 8 :

IL EST PROPOSÉ que la CARRA produise annuellement un document d'information sur leurs régimes de retraite portant sur les rendements, les investissements, les modifications aux régimes de retraite, le FARR, la dette du gouvernement envers les régimes de retraite, les évaluations actuarielles et leurs mises à jour...

#### Recommandation 9 :

IL EST PROPOSÉ de demander une correction à l'article 154 de la Loi du RRPE afin de redonner à ces retraités leur droit perdu.

**Remarque : Aucune de ces recommandations ne comportaient de hausses de cotisation pour les employés actifs. Les représentants syndicaux ont rejeté en bloc toutes les pistes de solutions proposées par les associations de retraités sans aucune forme de discussion.**

#### Conclusion :

**À la lecture du rapport il est donc faux de prétendre ou de laisser sous-entendre qu'un consensus aurait donné de l'indexation.**

**Le rapport du Comité consultatif a été publié par la CARRA.**

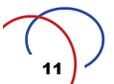
On peut le télécharger à l'adresse internet suivante :

[http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/rapport\\_CCSREI.pdf](http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/rapport_CCSREI.pdf)

**Il serait logique que tout membre intéressé puisse en recevoir une copie papier sur demande.**

Aline Couillard, membre suppléant pour l'ADR au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation et Gaétan Morneau, membre de l'ADR, témoin à ce comité consultatif de la CARRA.

14 janvier 2016



# Ne nous laissons pas abattre par notre quête de justice

Depuis de nombreuses années, nous tentons par tous les moyens de sensibiliser les gouvernements, leurs députés et ministres du bien-fondé de nos revendications.

Via notre journal *Le Démocrate*, de nombreuses explications, calculs, démonstrations et plaidoyers ont été publiés. Notre site Web également diffuse ces informations et contient toutes les éditions du journal *Le Démocrate* depuis 2007. Le site a reçu plus de 72,000 visiteurs.

Malgré tout, nous n'avons toujours pas pu bénéficier d'une indexation adéquate pour nous protéger de l'inflation. Vous me direz que le taux d'inflation n'est pas très élevé, mais les années cumulées de non-indexation font des ravages sur notre pouvoir d'achat.

## Implication des membres

Cela ne veut pas dire qu'il faut abandonner le navire. Il est capital de continuer de frapper sur le clou jusqu'à obtention des résultats que nous escomptons depuis tant d'années. C'est là que l'implication des membres est si importante. Que ce soit en s'impliquant personnellement, ou en faisant du recrutement, ou en inspirant des gens à se joindre aux bénévoles déjà impliqués qui consacrent leur temps à la poursuite de notre objectif.



Par Jean-Guy Roy

Il est de mise de rappeler l'appel de John F. Kennedy : « Ne demandez pas ce que l'ADR peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour l'ADR » et pour tous vos confrères et consœurs retraité(e)s présents et futurs.

## Défaitisme

J'entends encore les commentaires de certains qui, lorsqu'on fait du recrutement, nous disent que nous n'obtiendrons rien pour nos efforts. Ce défaitisme est inacceptable et m'horripile de voir tant d'égoïsme vis-à-vis ceux qui n'ont qu'une petite prestation de retraite pour toute sorte de raisons (surtout des femmes). Référez-vous aux tableaux des prestations du RREGOP et autres fonds de retraite pour comprendre la situation de certain(e)s retraité(e)s.

Ne jouons pas le jeu de nos gouvernements qui, en retardant toujours leur réponse à nos demandes, espèrent qu'un jour nous nous tairons, et plus nous avançons en âge, plus l'échéance se rapproche...

C'est justement le temps de démontrer notre persévérance et parler encore plus fort. D'être encore plus nombreux à revendiquer ce qui nous est dû. Tant d'exemples nous démontrent que le gouvernement se voit obligé de réagir devant la persistance des citoyens à réclamer justice.

Nous allons redoubler d'efforts pour enfin percer la carapace d'indifférence de nos gouvernements et obtenir ce qui nous est dû de plein droit.

Jean-Guy Roy  
Trésorier, ADQ

### Les préarrangements funéraires *une façon de prévenir.*

*Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.*

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire



Mausolée



Siège social



COMPLEXE FUNÉRAIRE  
**Ubald Lalime**

Une maison de confiance depuis 1940  
Siège social  
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe  
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

## Nouvelles en bref

**P**lusieurs ont remarqué l'absence de publication du Démocrate à l'automne 2015. Madame Aline Couillard n'a pas voulu reconduire son mandat à la présidence et nous nous sommes restructurés.

L'Association démocratique des retraité(e)s modifie son organigramme dans le but de maximiser ses efforts pour l'obtention de la pleine indexation de nos rentes. C'est madame Couillard qui dirigera ce nouveau comité.

Je vous lance un cri du coeur : nous avons un criant **BESOIN DE BÉNÉVOLES**. Nous avons besoin de gens pour lire des textes; pour faire des résumés; pour faire de la recherche sur Internet ou dans les dossiers; monter des dossiers; quelqu'un capable d'écrire des textes pour Le Démocrate. Par-dessus tout, il faut des bénévoles pour assurer la relève, nous vieillissons tous. Quels que soient vos talents, ils nous seront utiles et nous saurons vous guider dans votre travail à votre arrivée. Il faut garder la foi dans notre cause et votre association restera forte dans la mesure où vous la soutiendrez. Si mon appel reste sans réponse, il se pourrait fort bien que vous soyez en train de lire le dernier numéro du journal *Le Démocrate* tel que vous l'avez connu. Pour ceux et celles qui voudraient se joindre à nous, faites-le par le biais de notre site Internet : <http://www.adr-quebec.org/>

Si vous n'êtes pas encore convaincu de la légitimité de notre cause, allez sur notre site, apportez votre feuille intitulée *Votre rente 2016*, papier que vous recevez de la CARRA au début de janvier de chaque année, et sur la gauche sur notre site, il est écrit **Calcul des pertes 2016** qui a été mis à jour et répondez aux questions. Ainsi vous constatez ce que vous coûte la désindexation de nos rentes : des milliers de dollars. Imaginez le désastre après 10 - 15 - 20 ans de retraite bien méritée alors que les soins médicaux deviennent impératifs. Nous ne sommes quand même pas coupables de vieillir ! Nous n'avons pas de *cookies* sur notre site pour vous repérer ! Votre démarche restera confidentielle.

Certains se demandent si nous faisons des pressions pour obtenir la pleine indexation de nos rentes. **OUI, nous sommes actifs** ! Nous rencontrons députés, ministres qui sont tous convaincus de notre appauvrissement à long terme. Ils nous écoutent poliment mais les

résultats trainent.

Malgré cette indifférence de nos politicien(ne)s, voici une bonne nouvelle dans le ciel de l'ADR : vous vous rappelez sans doute que dans notre dernière édition, nous présentions une photo d'un petit groupe de l'ADR rencontrant M. Martin Coiteux. Nous avons reçu une lettre du Conseil du trésor, en début d'année, invitant l'ADR à se joindre à d'autres groupes de retraité(e)s pour participer à la création d'une tribune pour permettre aux retraité(e)s de donner leur point de vue sur les retraites des secteurs publics et parapublics. Puis, il y a eu un remaniement ministériel en février et nous continuerons à travailler avec monsieur Sam Hamad. **Nous serons présents et nous travaillerons dans votre intérêt** ! Enfin, une petite ouverture après tout ce temps !



Par Solange Caron

Madame Couillard et monsieur Gaétan Morneau assistaient à la fondation de C2V2 : *Coalition citoyenne pour mieux vivre et vieillir* le 19 février. L'ADR se retire de cette coalition puisque leurs objectifs ne sont pas du même ordre que les nôtres.

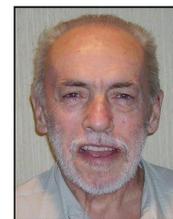
Tous les membres du CA de l'ADR se joignent à moi pour remercier monsieur Rémi Beaulieu pour sa longue et bénéfique participation à la vie de l'ADR. « Il fut un excellent collaborateur, persévérant, rigoureux et sage. À ces qualités sur le plan professionnel s'ajoutent une délicatesse et une générosité remarquables en tout temps, disait madame Couillard dans un message de remerciement. » Il n'a jamais ménagé sa peine pour aider quiconque. C'est avec un immense regret que nous le voyons nous quitter. Bonne retraite, monsieur Beaulieu !

Solange Caron

# NOUVELLES DES SECTEURS

## SECTEUR HAUT-RICHELIEU (ADRHR)

Le 18 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale du secteur. Le secteur utilise le mode **B** de l'article **12.3.4** des Statuts et règlements. Les 5 membres du Conseil de secteur dont les postes étaient en élection ont été réélus sans opposition.



**Maurice Goyette**  
Président ADRHR

Le conseil est maintenant formé comme suit :

- Conseiller #1 : **Jean-Guy Roy** accepte.
- Conseiller #2 : **Denis Rémillard** maintient son poste.
- Conseiller #3 : **Rosaire Quévillon** accepte.
- Conseiller #4 : **Maurice Goyette** maintient son poste.
- Conseiller #5 : **Antoinette Lizotte** accepte.
- Conseiller #6 : **Louise Labelle** maintient son poste.
- Conseiller #7 : **Mireille Lapré** accepte
- Conseiller #8 : **Gaston Séguin** maintient son poste.
- Conseiller #9 : **Raymond Vachon** accepte

Maurice Goyette demeure président.  
Denis Rémillard demeure vice-président.  
Mireille Lapré demeure secrétaire.  
Rosaire Quévillon devient trésorier.

Il y a une assemblée du Conseil élargi à tous les mois sauf en mars, juillet, août et décembre. Le secteur compte 35 membres. Il y a entre 10 et 20 membres qui assistent aux assemblées. À chacune d'elles, Rosaire, Jean-Guy et Maurice informent les membres sur les sujets discutés à l'ADR, la semaine précédente

**Pour le Conseil de secteur,**  
**Maurice Goyette, président ADRHR**



**Changez pour SSQauto et économisez GROS**

**PRIVILÈGES EXCLUSIFS**  
*aux membres de l'Association démocratique des retraités*

- 18 % DE RABAIS**  
en assurance auto 
- 10 % DE RABAIS**  
en assurance habitation 

Demandez une soumission d'assurance

**1 866 SSQAUTO | [SSQauto.com/groupe](http://SSQauto.com/groupe)**



## NOUVELLES DES SECTEURS

### SECTEUR SAINT-HYACINTHE

Le 7 octobre 2015 avait lieu notre Assemblée générale annuelle. Environ 30 membres étaient présents. Les personnes dont les postes venaient en élection ont toutes accepté de se représenter et ont été réélues. Notre conseil se compose de : Jacques Côté, président, Michel Caron, vice-président, Louise Saint-Germain, secrétaire, Danielle Gilbert, trésorière. Les conseillères sont : Carole Côté Jeannine Desgranges et Madeleine Leclerc. Les membres invités sont : Guy Desruisseaux, Michel Gilbert et Réginald Marchand.

Notre secteur est très vivant tout au long de l'année. On offre à nos membres un éventail d'activités physiques, culturelles et informatives, grâce à la participation de tous les membres du conseil de secteur.

Durant l'année nous avons proposé, entre autres, une conférence, portant sur les Aînés avisés offerte par la FA-DOQ. L'épluchette de blé d'inde, le déjeuner ainsi qu'une sortie à la cabane à sucre reviennent annuellement. Notre secteur demeure actif l'été en offrant une programmation de sorties « marche/découverte » et « vélo ». On ne peut passer sous silence notre populaire sortie d'un jour au printemps qui permet de parfaire nos connaissances.

Qui dit retraité dit souvent bénévolat. Les membres de notre secteur répondent généreusement en offrant de leur temps lors du Grand Partage annuel organisé par la Moisson maskoutaine. Notre dîner de Noël, est aussi l'occasion de faire une levée de fonds pour le Grand Partage et à chaque année c'est un succès assuré.

Pour plus de détails concernant nos activités veuillez consulter notre bulletin d'information « L'étincelle » sur le site internet de l'ADR central.



Par Madeleine Leclerc et Carole Côté  
Responsables des activités

## NOUVELLES DES SECTEURS

### SECTEUR SUD-OUEST DE LA MONTÉRÉGIE (ADR-SOM)

Le 7 octobre 2015 avait lieu l'assemblée générale de l'Association. Sept membres étaient présents dont 5 membres du conseil sectoriel (CS) actuel. Au point 9 de l'ordre du jour, il y avait le point « élection des conseillers aux postes 1-3-5-7 et 9 pour un mandat de deux ans et aux postes 2 et 8 pour un mandat d'un an.

Après échanges et discussions ont été élus pour un mandat de deux ans messieurs Viateur Sauvé, Bernard Boyer et Richard Aussant. De plus, pour un mandat d'un an madame Marie-Clarke Boyer. Quant à monsieur Jean-Guy Dupont, il poursuit son mandat pour une année encore.

Pour l'année 2015-2016, le CS sera composé de cinq membres. Les Statuts et règlements, au point 12.3.11.3 Quorum, précise que la présence de cinq conseillers incluant le président ou un des vice-présidents suffit pour avoir le quorum. Par conséquent, le conseil sectoriel est légal et peut opérer.

Il y a eu l'assemblée générale de l'Association démocratique des retraités le 29 octobre 2015 au Centre Multifonctionnel Francine-Gadbois à laquelle cinq personnes de l'ADR(SOM) ont participé : Viateur Sauvé, Jean-Guy Dupont, Bernard Boyer, Marie-Clarke Boyer et Gilbert Clément.



Viateur Sauvé  
Président ADR (SOM)

Comme la très grande majorité de nos membres sont des retraités de l'enseignement faisant partie de l'AREQ Châteauguay-Moissons et qu'un déjeuner a lieu tous les derniers mardis de chaque mois, des informations sont transmises régulièrement.

Notre prochaine rencontre du conseil sectoriel aura lieu d'ici la fin de mars 2016.

ADR  
**Association démocratique des retraités**  
**FORMULAIRE D'ADHÉSION**

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_  
 Emploi antérieur à la retraite \_\_\_\_\_

Régime de retraite:  RREGOP  RRE  RRF  
 Autre  Préciser \_\_\_\_\_

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_  
 Date \_\_\_\_\_  
 année      mois      jour

**Ou, je paie annuellement 36,00 \$**  
 Comptant       Chèque

Signature \_\_\_\_\_  
 Date \_\_\_\_\_  
 année      mois      jour

Indiquer, s'il y a lieu,  
 Recruté par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

**RETOURNER CE FORMULAIRE À :**  
**Association démocratique des retraités (ADR)**  
**104-845 Rodier, St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3**

## MYTHES ET LÉGENDES URBAINES FAUSSEMENT RÉPANDUS :

**Les jeunes et les « payeurs de taxes » paient la pension des retraités de l'État**



Par Ronald Carré

**FAUX :** Les régimes de retraite sont ainsi faits qu'au cours de sa vie active, l'employé de l'État contribue à son propre fonds de retraite grâce à des argents qui sont prélevés sur chacune de ses payes et déposés par la CARRA à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Grâce aux savants calculs faits par des actuaires, l'argent accumulé au cours de la vie active des travailleurs de l'État, plus les rendements obtenus sur ces argents placés à la CDPQ, constitueront des sommes suffisantes pour défrayer pleinement la rente de retraite de chaque employé lorsque chacun deviendra un retraité. Il s'en déduit donc que la rente des retraités actuels leur est complètement payée grâce aux argents qu'ils ont accumulés au cours de leur vie active.

Selon cette logique implacable, il est difficile de comprendre comment certaines personnes peuvent oser affirmer que ce sont les jeunes et les payeurs de taxe qui doivent payer pour la rente des retraités de l'État. Il vaut mieux mettre la faute sur la désinformation que se plaisent à répandre certains détracteurs.

**Les retraités sont des « gras dur », des chanceux, et toutes autres formes de légendes urbaines similaires souvent répandues dans la population :**

**OUI,** d'une certaine manière. Puisqu'ils ont eu la prévoyance, de se payer un fonds de retraite au cours de leur vie active comme travailleurs actifs. C'était un placement pour leur avenir.

**NON,** à cause des règles que leur impose l'État depuis 1982. Comme ancien employeur, l'État du Québec s'assure d'appauvrir graduellement ses ex-employés au fur et à mesure de leur vieillissement, en leur refusant la pleine indexation au coût de la vie de leur rente de retraite. Il y avait une pleine indexation des retraites avant 1982. Des calculs poussés par l'ADR démontrent comment cette injustice sociale non réparée depuis 1982, a conduit chaque retraité à laisser en héritage à la caisse consolidée de tous les retraités des sommes astronomiques qui n'iront jamais en héritage à leurs enfants. La demande de l'ADR est la PLEINE indexation des rentes de retraites, comme le fait la Régie des rentes et Services Canada pour les pensions de vieillesse. C'est une question d'équité et de justice sociale.

Tiré de : Le démocrate à la retraite, vol. 4, no 1— septembre 2009

**LE DÉMOCRATE** *à la retraite*  
 Journal de l'Association démocratique des retraités

3960, boul. Laurier Ouest  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3V1  
[www.adr-quebec.org](http://www.adr-quebec.org)

**Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser.**  
**Jean-Guy Roy**  
**104-845 Rodier**  
**St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3**  
**[rjeanguy@hotmail.com](mailto:rjeanguy@hotmail.com)**

Postes Canada  
 Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication  
 Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :  
 Fédération des associations du Québec  
 650, rue Graham-Bell, bur. SS-09  
 Québec (QC) G1N 4H5  
**IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE**